

JULES BECHET ENTREPRISES
Société par Action Simplifiée au Capital de 800 000 €
Siège social 33 Avenue Claude Debussy - 92110 CLICHY
388 236 820 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 06 AOUT 2010

L'an deux mille dix, et le six août, à 9 heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents ainsi que les représentants et les mandataires des actionnaires non présents. L'assemblée procède immédiatement à la nomination de son bureau.

Monsieur Hugues BECHET, préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur le président communique à l'assemblée la feuille de présence. Il en résulte que les actionnaires présents ou représentés totalisent 30 154 actions sur les 40 000 actions composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires

La feuille de présence,

Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,

Le rapport du directoire,

La lettre de démission du cabinet FVA,

La lettre de démission de Monsieur Henri BAUMGARTNER,

La lettre d'acceptation du cabinet FVA AUDIT,

La lettre d'acceptation de Philippe MACE,

Puis le président déclare que le rapport du directoire et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée

Remplacement du Commissaire aux Comptes Titulaire pour la durée du mandat restant à courir,

Remplacement du Commissaire aux Comptes Suppléant pour la durée du mandat restant à courir,

Le président donne lecture du rapport du directoire.

Après cette lecture, le président ouvre la discussion et répond à diverses questions.

A l'issue des débats, les résolutions à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du directoire sur la nomination de FVA AUDIT · 122 avenue Charles de Gaulle Neuilly sur seine, représenté Messieurs Henri BAUMGARTNER et Mathieu FROMANTIN, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de FVA démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée 2012 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011, l'assemblée approuve cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du directoire sur la nomination de Philippe MACE demeurant – 48 rue de Sablonville Neuilly sur seine, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Henri BAUMGARTNER, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée 2012 qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011, l'assemblée approuve cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour accomplir ou faire accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à neuf heures vingt.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

